



VILLE d'AJACCIO
CITÀ d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Mardi 25 Juin à 17 Heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le Mercredi 19 Juin, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI Claire, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, MM. TOMI, BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Conseillers Municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	M. CERVETTI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme SUSINI-BIAGGI	à	Mme FIESCHI-DI-GRAZIA

Etaient absents :

Mmes GUIDICELLI, MOUSNY-PANTALACCI, Adjointes au Maire, Mme DEBROAS, Mme PERES, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, M. SBRAGGIA, MM. FERRARA, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 45

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 28

Quorum : 23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mardi 25 juin 2013

Délibération N°2013 / 210

Avenant n°1 au marché n°2010/80 marché à bons de commandes pour la fourniture, la pose d'enrobés et travaux de voirie.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération n°2010/127 en date du 12 Mai 2010, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché concernant la fourniture, la pose d'enrobés et les travaux de voirie avec l'entreprise: CORSOVIA pour un montant minimum de 500 000€HT et un montant maximum de 3 000 000€HT.

Le marché est passé pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois.

Le présent avenant concerne les prestations supplémentaires suivantes :

1/ Dans le cadre des travaux de voirie sur l'ensemble du territoire de la commune, et plus spécifiquement dans certain cas de modification de revêtement, il est nécessaire de recourir à la mise en œuvre de revêtement de couleur sur chaussée. Il est donc proposé de créer un prix nouveau : 2.17b plus-value au prix N°2.17 pour fabrication en centrale à chaud d'enrobé de couleur rouge sur 6 cm d'épaisseur en moyenne y compris étude de formulation spécifique de BBSG 0/10 fermé couleur rouge avec colorant type pigments Enrobés Polymères (PEP), nettoyages nécessaires de la centrale et des ateliers de mise en œuvre, suivi laboratoire par contrôle externe et mobilisation de la centrale dédiée à cette fabrication spécifique : 16,95 €/m².

Le présent avenant ne présente aucune incidence financière.

Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

d'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter l'avenant n°1 relatif au n°2010/80 relatif au marché à bons de commande pour la fourniture, la pose d'enrobés et travaux de voirie avec la société CORSOVIA.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Monsieur Charles CERVETTI, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes

Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat

Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République

Vu la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques

Vu le Code Général des collectivités territoriales

Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 notamment l'article 20

Vu le Code du travail

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 21 juin 2013.

**DECIDE D'AUTORISER EXPRESSEMENT MONSIEUR LE MAIRE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

à signer et exécuter l'avenant n°1 relatif au n°2010/80 relatif au marché à bons de commande pour la fourniture, la pose d'enrobés et travaux de voirie avec la société CORSOZIA.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME


LE MAIRE
Dr Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130625-2013_210-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2013